

L'INFORUP - Le bulletin d'information d'Eurodom



FARM TO FORK – ADOPTION DE LA RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN À STRASBOURG

Le mercredi 20 octobre, la Résolution du Parlement européen sur la stratégie « Farm to Fork » (De la ferme à la table), a été adoptée en séance plénière à Strasbourg à 452 voix pour, 170 contre et 76 abstentions.

Le rapporteur Herbert Dorfmann (PPE, italien) a déposé un amendement de plénière faisant référence, dans les considérants, à l'étude du Centre commun de recherche (JRC), publiée à l'été 2021, sur les conséquences potentielles de la stratégie *Farm to Fork* pour la production agricole européenne et demandant à la Commission européenne que soient publiées les études d'impact sur la production agricole ainsi que des « *évaluations d'impact ex ante scientifiques et solides* ». L'amendement a été adopté à 464 voix pour, 220 contre et 14 abstentions.

Lire le communiqué de l'Eurodéputée Anna Sander à ce sujet : [Communiqué de presse - Les conséquences préoccupantes des stratégies de la Ferme à la Table et Biodiversité - 01.09.2021 - Anne Sander - site officiel](#)

Le 25 janvier 2022, la commission de l'Agriculture du Parlement européen accueillera le vice-Président de la Commission européenne, Frans Timmermans, pour échanger sur les conclusions de cette étude du Centre commun de recherche.

La Résolution du Parlement européen insiste principalement sur les sujets suivants :

- Des objectifs contraignants de réduction des pesticides ;
- La révision des normes sur le bien-être animal sur la base d'indicateurs communs au niveau de l'Union européenne, auxquelles les pays tiers devront se conformer ;
- Davantage de terres consacrées à l'agriculture biologique d'ici à 2030 ;
- La garantie d'un revenu équitable aux agriculteurs, notamment une part équitable des bénéfices tirés des aliments produits de manière durable.

Les eurodéputés ont également introduit la possibilité d'imposer une TVA plus élevée pour les aliments mauvais pour la santé ou ayant une empreinte environnementale élevée, demandant à rendre l'étiquetage nutritionnel « obligatoire » sur la face avant des emballages.

Cette Résolution du Parlement européen n'est pas juridiquement contraignante. Toutefois, nul doute que ce texte à la portée politique servira de point de référence à la Commission européenne, notamment dans les futures négociations des législations qui en découleront, et plus généralement dans le cadre du Green Deal dans lequel s'inscrit cette stratégie.

Lien vers la Résolution : https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/TA-9-2021-0425_FR.pdf

AUDITION DE CLÉMENT BEAUNE AU SÉNAT – MISE AU POINT SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE EUROPÉENNE

1er au 5 novembre 2021

- FARM TO FORK – ADOPTION DE LA RÉOLUTION DU PARLEMENT EUROPÉEN À STRASBOURG
- AUDITION DE CLÉMENT BEAUNE AU SÉNAT – MISE AU POINT SUR LA POLITIQUE COMMERCIALE EUROPÉENNE
- PESTICIDES – LA COMMISSION LANCE QUATRE CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'USAGE DES PESTICIDES
- AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 1er au 5 novembre 2021



Le mercredi 27 octobre, le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes M. Clément Beaune a été auditionné au Sénat, en Commission affaires européennes, afin de rendre compte des discussions qui ont eu lieu lors du Conseil européen des 21 et 22 octobre.

Parmi les sujets à l'ordre du jour, la question de la politique commerciale commune a été abordée. M. Clément Beaune a rapporté que le Président de la République avait insisté sur la nécessité d'accélérer la modernisation de la politique commerciale européenne, notamment afin de garantir une meilleure prise en compte du respect des normes climatiques, sociales et phytosanitaires imposées par l'Union européenne.

Cette condition est essentielle à la protection et à la préservation des productions sensibles des régions ultrapériphériques (RUP) qui subissent la pression concurrentielle des pays tiers voisins ne respectant pas les mêmes standards sociaux, environnementaux, phytosanitaires etc.

Réagissant à la question de la sénatrice Mme Laurence Harribey (Socialistes et Républicains), M. Clément Beaune a également signalé l'importance de mettre en œuvre des clauses miroirs, à savoir des mesures imposant le respect pour les produits importés de règles équivalentes à celles en vigueur dans l'Union européenne, afin de protéger les productions européennes. Un tel mécanisme serait particulièrement bénéfique aux productions sensibles des Outre-mer françaises (rhum, sucre, banane, melon, ...).

Le secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes a assuré que le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation Julien Denormandie et lui-même travaillent de concert sur ce sujet des clauses miroirs afin de progresser sur la question sous la Présidence française du Conseil de l'Union européenne qui débutera en janvier 2022.

PESTICIDES – LA COMMISSION LANCE QUATRE CONSULTATIONS PUBLIQUES SUR L'USAGE DES PESTICIDES

Le 26 octobre 2021, la Commission européenne a ouvert une période de consultation de quatre semaines concernant quatre propositions de règlements visant à mettre à jour les règles relatives aux exigences, informations, approbation et commercialisation des produits phytosanitaires contenant des micro-organismes.

Il s'agit des quatre propositions de règlements suivantes :

1. Pesticides – nouveaux principes uniformes pour l'évaluation et l'autorisation des produits ([ici](#))
2. Pesticides – Nouvelles exigences en matière de données à fournir pour l'approbation de produits ([ici](#))
3. Pesticides – Nouvelles exigences en matière de données à fournir pour l'approbation de substances actives ([ici](#))
4. Biopesticides – critères d'approbation des substances actives microbiennes ([ici](#))

La date limite pour répondre aux consultations est le 23 novembre à minuit (heure de Bruxelles).

Par ailleurs, 120 organisations européennes ont lancé une initiative citoyenne européenne (ICE) pour demander l'élimination progressive des pesticides de synthèse d'ici 2035 en Europe. L'initiative a obtenu plus d'un million de signatures. Plus de détails au lien suivant : <https://www.generations-futures.fr/actualites/ice-pesticides/>.

AGENDA DES INSTITUTIONS EUROPÉENNES - Semaine du 1er au 5 novembre 2021

	COMMISSION EUROPÉENNE	PARLEMENT EUROPÉEN	CONSEIL DE L'UNION	AUTRES ÉVÉNEMENTS
--	--------------------------	-----------------------	-----------------------	----------------------

			EUROPÉENNE ET CONSEIL EUROPÉEN	
Lundi 01/11		<i>Semaine verte</i>		<i>COP 26 - Conférence de Glasgow de 2021 sur les changements climatiques</i>
Mardi 02/11		<i>Semaine verte</i>		<i>COP 26</i>
Mercredi 03/11		<i>Semaine verte</i>		<i>COP 26</i>
Jeudi 04/11		<i>Semaine verte</i>		<i>COP 26</i>
Vendredi 05/11		<i>Semaine verte</i>		<i>COP 26</i>

Votre InfoRup a été élaboré par l'équipe d'Eurodom.

Retrouvez toutes les éditions précédentes de l'InfoRup sur [EurodomBlog](#)

Pour toute information complémentaire, contactez-nous sur contact@eurodom.org

Vie privée (RGPD)

Eurodom attache beaucoup d'importance au respect de la vie privée. Lorsque nous collectons des données vous concernant, nous le faisons dans le respect du Règlement Général relatif à la Protection des Données (RGPD) du 27 avril 2016. Vos données sont utilisées dans le cadre de l'envoi de l'InfoRUP, lettre d'information hebdomadaire sur les sujets liés aux Régions Ultrapériphériques européennes. Celles-ci sont enregistrées dans une base de données informatisée appartenant à Eurodom. Eurodom s'engage à ne pas vendre, louer, céder ni donner accès à vos données sans votre consentement préalable à moins d'y être contraint en raison d'une obligation légale. Si vous souhaitez vous opposer à l'utilisation de vos données personnelles pour la réception de l'InfoRUP, vous pouvez nous en faire part à tout moment en envoyant un e-mail à contact@eurodom.org ou par courrier postal : 11 rue de Cronstadt – Paris 75015.

Eurodom
11 rue de Cronstadt | 75015 PARIS

contact@eurodom.org | www.eurodom.org/

[Webversion](#) | [Unsubscribe](#) | [Update](#)

[Modifiez votre profil](#) - Pour vous désabonner cliquez ici

Flexmail